EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	**Danielle AUROI, Martine REMBERT-MANTELET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Pascaline BIDOUNG, Madame Danièle GUILLAUME, Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Madame Marie SAVRE et Monsieur Bruno SLAMA entrent en séance avant le vote de la question n° 1.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n° 1 et donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT.
Madame Marie SAVRE quitte la séance après le vote de la question n° 5.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET après le vote de la question n° 5.
Monsieur Jérôme GODARD revient en séance avant le vote de la question n° 16 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT.

Rapport N° 26

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC - PARKING POTERNE/CATHÉDRALE (EXERCICE 2011/2012)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal, ainsi, le rapport relatif à l'exercice précédent (2010/2011) a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

La gestion et la construction de l'équipement ont été confiées en 1973 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Parking de la Poterne. Le contrat arrivera à échéance en 2018.

Le parc est ouvert 24H/24 et 365J/365. Les tarifs appliqués aux abonnés varient de 30 € à 72 € par mois en fonction du niveau des prestations. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,20 € la première heure. Les tarifs pour les heures suivantes ont été augmentés (voir tableau page 2 du rapport). Les tarifs n'avaient pas évolué depuis 2009 et ce parc reste un des moins chers de l'hypercentre.

La fréquentation moyenne journalière diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent (-2%) et la durée de stationnement est en diminution (la clientèle de courte durée est en augmentation et la clientèle de longue durée en diminution).

Cependant, les 310 emplacements de ce parc ont généré un chiffre d'affaires en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 6,43%).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 janvier 2013

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

Parking de la POTERNE

2, rue Montlosier - 63000 CLERMONT-FD
Tél & Fax : 04-73-92-60-01

Mairie de Clermont Ferrand
Rue Philippe Marcombes
63000 Clermont Ferrand

Clermont-Ferrand, le : 09/10/2012

Information correspondant à notre exercice comptable du 01/07/11 au 30/06/12

Le Parking de la Poterne contient :

- 310 places couvertes réparties sur quatre niveaux.
 PARKING ouvert 24h/24 - 365 jours/365.

Pour les véhicules :
- 2 circuits de circulation intérieurs un circuit court rapide un circuit long.

- 2 entrées automatiques de voitures :
 *1 rue St Hèrem donnant accès aux 4 niveaux.
 *1 rue Montlosier donnant un accès unique au 4eme.

- 1 sortie automatique de voitures : rue Montlosier et une voie de dégagement qui permet aux clients de ne **jamais** rester bloqués.

Pour les piétons :
- 2 ascenseurs rapides ainsi qu'une cage d'escalier permettant de sortir rue St Hèrem direction Mairie et Cathédrale, une sortie piétons rue Montlosier et une issue de secours.

- 2 entrées piétons :
 *1 rue St Hèrem donnant accès aux 4 niveaux.
 *1 rue Montlosier donnant accès aux 4 niveaux.

- 2 caisses automatiques situées au 1er niveau qui rendent la monnaie dont une accepte les règlements par billets de 5 €, 10 €, 20 € et 50 €.

- 1 caisse automatique située à côté du bureau au 4éme niveau à la sortie qui rend la monnaie et qui accepte les règlements par billets de 5 €, 10 €, 20 € et 50 €.

- Paiement par CB sur la totalité du matériel.

Sécurité :

- Un système vidéo permettant une surveillance permanente de l'ensemble du parking.

- Un service de gardiennage par une société spécialisée tous les jours de la semaine sauf le lundi, mardi, mercredi (surveillance assurée le personnel), 2 gardiens les jours à risque.

Les tarifs du Parking sont les suivants :

STATIONNEMENT HORAIRE JOUR DE 8h00 à 20h00

00h00 à 01h00 = 1,20 €	03h30 à 04h00 = 4,50 €	09h00 à 10h00 = 8,00 €
01h00 à 01h30 = 2,00 €	04h00 à 05h00 = 5,50 €	10h00 à 11h00 = 8,50 €
01h30 à 02h00 = 2,50 €	05h00 à 06h00 = 6,00 €	11h00 à 12h00 = 9,00 €
02h00 à 02h30 = 3,00 €	06h00 à 07h00 = 6,50 €	
02h30 à 03h00 = 3,50 €	07h00 à 08h00 = 7,00 €	
03h00 à 03h30 = 4,00 €	08h00 à 09h00 = 7,50 €	

STATIONNEMENT HORAIRE NUIT DE 20h00 à 08h00

00h00 à 01h00 = 1,00 €	02h00 à 03h00 = 3,00 €	
01h00 à 02h00 = 2,00 €		

TICKET PERDU = 8 €

Tarif abonné :
- Abonnement de 17h30 à 09h30 (24h/24 les dimanches et jours féries) : 32 € / Mois ou 324 € / An.

- Abonnement 24 h / 24 : 75 € / Mois (selon disponibilités).

TOTAL des fréquentations

219.132 entrées soit une moyenne/jour : 600..
309.406 entrées en 2002/2003. (-29%)

Autres renseignements :
Le Personnel :
* 3 salariés à plein temps dont un chef de parc.
* 2 salarié à 78h/mois
* 1 dirigeant bénévole.

Contrat de maintenance :

Thyssen assure l'entretien et le bon fonctionnement de nos ascenseurs.

Drager assure le bon entretien du système de détection du CO.

AADIS assure l'entretien de nos extincteurs et système anti-feu.

Cofely assure le bon fonctionnement de nos installations électriques en particulier l'entretien de nos 16 ventilateurs d'air propre soit 4 par étages.

Veritas assure la vérification annuelle de l'ensemble de nos installations pour une conformité à recevoir du public.

Scheidt Bachmann assure l'entretien et le bon fonctionnement de l'ensemble du matériel de péage.

Azur société de nettoyage assurant la propreté de l'ensemble du parking.

PAG société de surveillance avec maître chien assurant la sécurité de la clientèle.

S.A.I.E assure le suivi de l'installation électrique.

Assurances AXA Danton * Responsabilité civile.* Incendie. * Vol.*Dégradation du matériel. Bris de machine

agir

Audit
Gestion
Informatique
Révision

Gilles MAHINC

Véronique GUILHOMOND

SA PARKING DE LA POTERNE

2 Rue Montlosier
63000 CLERMONT-FERRAND

BILAN AU 30 JUIN 2012

BILAN ACTIF

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET EXERCICE 30/6/2012	NET EXERCICE 30/6/2011
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE	1 247 322	1 225 573	21 749	38 096
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 059 393	1 052 192	7 202	11 647
Matériel et outillage industriel	174 460	159 912	14 547	26 449
Autres immobilisations corporelles	13 469	13 469		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	568 581	13 360	555 221	584 029
STOCKS				
Matières premières et approvisionnements				
Encours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 124		1 124	
Autres créances	3 347		3 347	16 719
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	486 955	13 360	473 595	505 777
Disponibilités	77 155		77 155	61 532
COMPTES DE REGULARISATION	2 200		2 200	2 730
Charges constatées d'avance	2 200		2 200	2 730
TOTAL DE L'ACTIF	1 818 102	1 238 933	579 170	624 854

BILAN PASSIF

	EXERCICE 30/6/2012	EXERCICE 30/6/2011
CAPITAUX PROPRES	**443 351**	**505 461**
Capital social	235 534	235 534
Prime d'apport, de Fusion		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	23 553	23 553
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 026	85 110
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	**180 238**	**161 264**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES	**119 313**	**105 585**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	8 989	7 119
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 977	24 108
Dettes fiscales et sociales	75 998	64 008
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 350	10 350
COMPTES DE REGULARISATION	**16 506**	**13 808**
Produits constatés d'avance	16 506	13 808
TOTAL DU PASSIF	**579 170**	**624 854**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION N - N-1	EXERCICE 30/6/2012	EXERCICE 30/6/2011
CAPITAUX PROPRES	**-62 110**	**443 351**	**505 461**
Capital social		235 534	235 534
Réserves	-81 084	27 580	108 664
Résultat de l'exercice	18 973	180 238	161 264
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			

COMPTE DE RESULTAT COMPARE

	EXEERCICE 2011/2012		EXERCICE 2010/2011		VARIATION	
	EN EUROS	%	EN EUROS	%	EN EUROS	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**672 841**	**100,00**	**632 220**	**100,00**	**40 621**	**6,43**
Charges externes	168 368	25,02	160 886	25,45	7 482	4,65
VALEUR AJOUTEE	**504 473**	**74,98**	**471 334**	**74,55**	**33 139**	**7,03**
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes et assimilés	34 927	5,19	32 935	5,21	1 992	6,05
Charges de personnel	179 983	26,75	175 891	27,82	4 092	2,33
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**289 562**	**43,04**	**262 507**	**41,52**	**27 055**	**10,31**
Autres produits						
Dotations aux amortissements	16 347	2,43	17 968	2,84	-1 621	-9,02
Dotations aux provisions						
Autres charges	14 590	2,17	14 590	2,31		
Reprises de provisions et transfert	1 730	0,26	997	0,16	733	73,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	**260 355**	**38,69**	**230 947**	**36,53**	**29 408**	**12,73**
Produits financiers	26 978	4,01	18 255	2,89	8 722	47,78
Charges financières	16 274	2,42	7 436	1,18	8 838	118,85
RESULTAT FINANCIER	**10 704**	**1,59**	**10 819**	**1,71**	**-115**	**-1,07**
RESULTAT COURANT	**271 059**	**40,29**	**241 766**	**38,24**	**29 293**	**12,12**
Produits exceptionnels	113	0,02	0	0,00	113	
Charges exceptionnelles	0	0,00	1	0,00	-1	-99,19
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**113**	**0,02**	**-1**	**-0,00**	**114**	
Impôt sur les bénéfices	90 934	13,51	80 501	12,73	10 433	12,96
RESULTAT (BENEFICE)	**180 238**	**26,79**	**161 264**	**25,51**	**18 973**	**11,77**

TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

RESSOURCES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capacité d'autofinancement	196 584	179 232
Cessions d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières		
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des dettes financières	1 870	1 271
TOTAL DES RESSOURCES	**198 455**	**180 503**
EMPLOIS	**EXERCICE N**	**EXERCICE N-1**
Acquisitions d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		21 059
- Immobilisations financières		
Réduction des capitaux propres		
Remboursement des dettes financières		
Dividendes	242 348	279 279
TOTAL DES EMPLOIS	**242 348**	**300 338**
RESSOURCES NETTES		
EMPLOIS NETS	**43 893**	**119 836**

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	FONDS DE ROULEMENT		VARIATION	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	BESOINS	DEGAGEMENTS
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	**-120 159**	**-92 825**		**27 334**
Actifs d'exploitation :	**6 671**	**19 449**		
- Stocks et en-cours				
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Clients et comptes rattachés	1 124		1 124	
- Autres créances	3 347	16 719		13 372
- Comptes de régularisation actif	2 200	2 730		530
Dettes d'exploitation :	**126 830**	**112 275**		
- Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
- Fournisseurs et comptes rattachés	23 977	24 108	131	
- Dettes fiscales et sociales	75 998	64 008		11 990
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
- Autres dettes	10 350	10 350		
- Comptes de régulaisation passif	16 506	13 808		2 697

VARIATION DE LA TRESORERIE

	TRESORERIE		VARIATION	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	AUGMENTATION	DIMINUTION
TRESORERIE	**550 750**	**567 309**		**16 560**
- Disponibilités	550 750	567 309		16 560
- Concours bancaires courants				

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

DEGAGEMENT
43 893

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations décomposables n'ont pas fait l'objet d'une décomposition pour au moins l'un des motifs suivants :
- les informations disponibles n'ont pas permis d'identifier de manière fiable les immobilisations décomposables,
- la valeur des composants identifiés est inférieure à 15% de la valeur de l'immobilisation,
- la durée d'utilisation des composants est proche de celle de la structure,
- la durée de vie des composants identifiés est inférieure à 12 mois.

Les immobilisations non décomposables bénéficient des mesures de tolérance (décret comptable 2005-1757 du 30/12/05). La société a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	33 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 et 10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de mise à la retraite du personnel s'élèvent à 8 265 € au 30/06/2012 (indemnité de départ volontaire uniquement, sans capital de fin de carrière collecté par Irp Auto et reversé aux salariés lors du départ).

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au 30/06/2012, les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 429 heures.

DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES

	PRIX D'ACHAT	VALEUR AU 30/6/11	MOINS VALUE	PLUS VALUE
Banque Populaire - compte titres	370 645	357 894	-13 360	609
	370 645	**357 894**	**-13 360**	**609**

IMMOBILISATIONS

	MONTANT DEBUT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			MONTANT FIN DE L'EXERCICE
		ACQUISITIONS	VIREMENTS	CESSIONS	
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 247 322				1 247 322
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	924 438				924 438
Installations générales	134 956				134 956
Installations techniques matériels et outillages	174 460				174 460
Installations agencements aménagements					
Matériel de transport	10 040				10 040
Matériel de bureau et mobilier	3 429				3 429
Emballages récupérables					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 247 322				1 247 322

Régime juridique des biens en valeur brute :

Biens de retour :	1 237 282
Biens propres :	10 040

AMORTISSEMENTS

	MONTANT DEBUT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			MONTANT FIN DE L'EXERCICE
		DOTATIONS	VIREMENTS	DIMINUTION	
FRAIS D'ETABLISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 209 226	16 347			1 225 573
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	924 438				924 438
Installations générales	123 309	4 445			127 754
Installations techniques matériels et outillages	148 010	11 902			159 912
Installations agencements aménagements					
Matériel de transport	10 040				10 040
Matériel de bureau et mobilier	3 429				3 429
Emballages récupérables					
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 209 226	16 347			1 225 573

Régime juridique des biens en valeur nette :

Biens de retour :	21 749
Biens propres	0

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

	DOTATIONS DE L'EXERCICE		AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
	LINEAIRES	DEGRESSIFS	DOTATIONS	REPRISES
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 445	11 902		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales	4 445			
Installations techniques matériels et outillages		11 902		
Installations agencements aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier				
Emballages récupérables				
TOTAL AMORTISSEMENTS	4 445	11 902		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	MONTANT DEBUT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		MONTANT FIN DE L'EXERCICE
		DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausses de prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 931	13 360	5 931	13 360
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations	5 931	13 360	5 931	13 360
TOTAL GENERAL	5 931	13 360	5 931	13 360
DOTATIONS ET REPRISES	D'EXPLOITATION	13 360	5 931	
	FINANCIERES			
	EXCEPTIONNELLES			

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	MONTANT BRUT	A MOINS D'UN AN	A + D'UN AN - DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 124	1 124		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 347	3 347		
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	2 200	2 200		
TOTAL CREANCES	**6 671**	**6 671**		

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT BRUT	A MOINS D'UN AN	A + D'UN AN - DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts à deux ans maximum à l'origine				
Emprunts à plus de deux ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 977	23 977		
Personnel et comptes rattachés	19 384	19 384		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 609	26 609		
Impôts sur les bénéfices	8 562	8 562		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 015	10 015		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	11 428	11 428		
Dettes sur immobilisations				
Groupes et associés	8 989	8 989		
Autres dettes	10 350	10 350		
Produits constatés d'avance	16 506	16 506		
TOTAL DETTES	**135 819**	**135 819**		

PRODUITS A RECEVOIR

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Clients	1 124	
Autres créances		
Disponibilités		
	1 124	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges externes	2 200	2 730
	2 200	**2 730**

CHARGES A PAYER

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Fournisseurs factures à recevoir	17 880	17 338
Dettes fiscales et sociales	37 526	36 733
Autres dettes	10 350	10 350
	65 756	**64 420**

PRODUITS PERCUS D'AVANCE

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Prestations de services	16 506	13 808
	16 506	**13 808**

DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Néant	Néant

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Néant	Néant

CREDIT BAIL

	REDEVANCES PAYEES		DOTATIONS	
	EXERCICE	CUMULEES	EXERCICE	CUMULEES
	Néant	Néant	Néant	Néant

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Nombre de titres	1 545	1 545
Valeur nominale des titres	152	152
Montant total du capital	235 534	235 534

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	EXERCICE 2007/2008	EXERCICE 2008/2009	EXERCICE 2009/2010	EXERCICE 2010/2011	EXERCICE 2011/2012
I.-SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE:					
Capital social	235 534	235 534	235 534	235 534	235 534
Nombre d'actions émises	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545
Nombre d'obligations convertibles en actions	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
II.-RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES:					
Chiffres d'affaires hors taxes	576 339	547 891	618 006	632 220	672 841
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	221 150	259 670	286 941	265 664	300 878
Impôts sur les bénéfices	54 767	76 523	92 096	80 501	90 934
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	147 070	172 067	189 419	161 264	180 238
Montant des bénéfices distribués (1)	463 500	172 067	279 279	242 348	
III.-RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION :(2)					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	92,43	101,75	108,25	119,85	135,89
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	95,19	111,37	122,60	104,38	116,66
Dividende versé à chaque action (1)	300	111	181	157	
IV.-PERSONNEL:					
Nombre de salariés	4	4	5	5	5
Montant de la masse salariale	113 063	102 520	115 950	123 234	125 318
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	49 061	43 787	50 511	52 658	54 665

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le directoire ou les gérants.
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

DETTES ET CREANCES D'IMPOT DIFFEREES

provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges

CREANCES	MONTANT	DETTES	MONTANT
Plus-values latentes sur produits de trésorerie imposées	609		
	609		
IMPOT	203	IMPOT	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

DGFIP C5112.11002

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065 (2012)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01072011 **et clos le** 30062012

Régime simplifié d'imposition ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Régime réel normal ☒

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE Clermont-Ferrand Nord-Ouest
Boulevard Berthelot
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire
PARKING DE LA POTERNE
2 Rue Montlosier
63000 CLERMONT FERRAND

651	150215	87220138900022
Insp., IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 04 73 92 60 01

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Gestion d'un parking

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal (1)

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % 278 887

Bénéfice imposable au taux de 15 %

Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)

2 Plus-values (2)

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %

Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 (3)

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Zone franche Corse ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ — Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

D IMPUTATIONS

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE. X

Valeur ajoutée de référence 490 044 **Chiffre d'affaires de référence** 672 841

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable : 63 Agir, 63 Bd Berthelot 63000 CLERMONT FERRAND
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

À CLERMONT FERRAND **le** 12102012

Signature et qualité du déclarant
Fafournoux Jean-Yves , Président

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

COGILOG

AGRÉMENT DGFIP C5112.11002

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis
(2012)

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

PARKING DE LA POTERNE — 30062012

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	Payées par la société elle-même	(a)	242 348
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (5)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (6) (À préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (7)		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis (8)		total (a à h)	242 348

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : — SARL - tous les associés ; — SCA - associés gérants ; — SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; — SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais profesionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

AGREMENT DGFIP C5112.11002

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter (2012)

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice (À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

PARKING DE LA POTERNE 30062012

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19 %

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

COGILOG

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
PARKING DE LA POTERNE 2 Rue Montlosier 63000 CLERMONT FERRAND		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
87220138900022	5221Z	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	278 887
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	*Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12*	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL **Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065**	278 887

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 % **Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065**	

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☒

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
PARKING DE LA POTERNE 2 Rue Montlosier 63000 CLERMONT FERRAND	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
87220138900022	5221Z

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 Rue Montlosier 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 7 2 2 0 1 3 8 9 0 0 0 2 2 — Néant * ☐

			Brut 1	Amort., provisions 2	Exercice N clos le 30062012 Net 3	N-1 30062011 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 059 393	AQ 1 052 192	7 202	11 647
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	174 460	AS 159 912	14 547	26 449
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 469	AU 13 469		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	1 247 322	BK 1 225 573	21 749	38 096
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 124	BY	1 124	
	Autres créances (3)	BZ	3 347	CA	3 347	16 719
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	486 955	CE 13 360	473 595	505 777
	Disponibilités	CF	77 155	CG	77 155	61 532
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 200	CI	2 200	2 730
	TOTAL (III)	CJ	570 781	CK 13 360	557 421	586 759
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 818 102	1A 1 238 933	579 170	624 854

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 235 534)	DA	235 534	235 534
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	23 553	23 553
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 026	85 110
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	180 238	161 264
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	443 351	505 461
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 989	7 119
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 977	24 108
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 998	64 008
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 350	10 350
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	16 506	13 808
	TOTAL (IV)	EC	135 819	119 393
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	579 170	624 854

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	135 819	119 393
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	672 841	FH		FI	672 841	632 220
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	672 841	FK		FL	672 841	632 220
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 730	997
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	674 571	633 217
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	168 368	160 886
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 927	32 935
	Salaires et traitements*					FY	125 318	123 234
	Charges sociales (10)					FZ	54 665	52 658
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	16 347	17 968
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	14 590	14 590
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	414 216	402 270
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	260 355	230 947
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	19 359	187
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 408	665
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	5 931	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	280	17 404
	Total des produits financiers (V)					GP	26 978	18 255
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	13 360	5 931
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	2 914	1 505
	Total des charges financières (VI)					GU	16 274	7 436
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 704	10 819
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	271 059	241 766

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2012

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	113	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	113	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	0	1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0	1
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	113	(1)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices*	**(X)**	HK	90 934	80 501
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	701 661	651 473
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	521 424	490 209
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	180 238	161 264

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier*	HP		
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 730	997
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Diverses régularisations	0	113

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

COGILOG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire
(art. 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2012

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	924 438	KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	134 956	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	174 460	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	10 040	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 429	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	1 247 322	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 247 322	ØH		ØJ	

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	924 438	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	134 956	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	174 460	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	10 040	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 429	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	1 247 322	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 247 322	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

2012

DGFiP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30062012

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE

Néant * ☒

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilsations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque annnée dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

COGILOG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	924 438	PS		PT		PU	924 438
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	123 309	PW	4 445	PX		PY	127 754
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	148 010	QA	11 902	QB		QC	159 912
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	10 040	QI		QJ		QK	10 040
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 429	QM		QN		QO	3 429
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 209 226	QV	16 347	QW		QX	1 225 573
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 209 226	ØP	16 347	ØQ		ØR	1 225 573

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	5 931	6Y	13 360	6Z	5 931	7A	13 360	
	TOTAL III	7B	5 931	TY	13 360	TZ	5 931	UA	13 360	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 931	UB	13 360	UC	5 931	UD	13 360	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG	13 360	UH	5 931			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 124		1 124		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 347		3 347		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	2 200		2 200		
	TOTAUX	VT	6 671	VU	6 671	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 977		23 977		
Personnel et comptes rattachés		8C	19 384		19 384		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 609		26 609		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 562		8 562		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 015		10 015		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 428		11 428		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	8 989		8 989		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 350		10 350		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	16 506		16 506		
TOTAUX		VY	135 819	VZ	135 819		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐ — Exercice N, clos le : 30062012

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	180 238	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés						WB		
	{ de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *						WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS-SD)						XX		
	Amendes et pénalités (nature :)						WJ		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	90 934	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
	{ — imposées aux taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme						WN		
	{ — Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	609	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	14 350
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8			
	TOTAL I						WR	286 131	

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS			
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	{ — imposées au taux de 0 %						WH			
	{ — imposées au taux de 19 %						WP			
	{ — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	{ — imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art 44 quaterdecies)	XC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	2 217		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	5 027
	TOTAL II						XH	7 244		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI	278 887	
{ déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	278 887	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☒

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

COGILOG

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	161 264
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	161 264
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	161 264
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	161 264

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 161)	XQ	161	50	
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	32 708	33 869	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	17 651	17 216	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	117 848	109 752	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	168 368	160 886	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW	12 532	11 721	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	22 395	21 214	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	34 927	32 935	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	132 498	124 034	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	23 913	28 064	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2011) *	ØB	123 278	118 268	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :	YP	5	5	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2012

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		[illegible]						
		[illegible]		(A)	(B)		(C)	
		Cadre C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2012

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE

Néant * ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 16 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % 3	Solde des moins-values à 16 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2012

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PARKING DE LA POTERNE — Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01072011 et clos le : 30062012 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	672 841
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	672 841
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	168 207
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	14 590
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	182 797
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée — **TOTAL 1 - TOTAL 2**	OG	490 044

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2012

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 30062012 N° SIRET 87220138900022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PARKING DE LA POTERNE

ADRESSE (voie) 2 Rue Montlosier

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	755
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	309

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination BNP PARIBAS
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 21,15 Nb de parts ou actions 225
Adresse : N° 26 Voie Avenue des Etats Unis
Code Postal 63000 Commune CLERMONT FERRAND Pays France

Forme juridique SA Dénomination BPMC
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 19,27 Nb de parts ou actions 205
Adresse : N° 13 Voie Place de Coubertin
Code Postal 63000 Commune CLERMONT FERRAND Pays France

Forme juridique SA Dénomination CREDIT LYONNAIS DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 19,27 Nb de parts ou actions 205
Adresse : N° 2 Voie Rue Blatin
Code Postal 63000 Commune CLERMONT FERRAND Pays France

Forme juridique Dénomination CCI de Clermont Fd Issoire
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 11,28 Nb de parts ou actions 120
Adresse : N° 148 Voie Boulevard Lavoisier
Code Postal 63000 Commune CLERMONT FERRAND Pays France

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique GILBERTAS Prénom(s) Frédérique
Nom marital GONZALES % de détention 19,08 Nb de parts ou actions 203
Naissance : Date 31/05/1948 N° Département 63 Commune Clermont-Ferrand Pays France
Adresse : N° 2 Voie blvd Lavoisier
Code Postal 63000 Commune CLERMONT Fd Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MIGLIERINA Prénom(s) Michel
Nom marital % de détention 9,96 Nb de parts ou actions 106
Naissance : Date 06/07/1962 N° Département 89 Commune Auxerre Pays France
Adresse : N° 12 Voie rue Port Royal
Code Postal 63000 Commune CLERMONT Fd Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

AGREMENT DGFIP C5112.10002

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2012

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE 30062012

N° SIRET 87220138900022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PARKING DE LA POTERNE

ADRESSE (voie) 2 Rue Montlosier

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT FERRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGILOG

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : PARKING DE LA POTERNE

N° SIRET : 87220138900022

Exercice clos le 30/06/2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Intitulé	Montant
Fournisseurs factures à payer	17 880
Personnel congés à payer	17 864
Organismes charges à payer	8 234
Etat charges à payer	11 428
Autres dettes	10 350
Total	65 756

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Dénomination : PARKING DE LA POTERNE

N° SIRET : 87220138900022

Exercice clos le 30/06/2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
Prestations de services			16 506		

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : PARKING DE LA POTERNE

N° SIRET : 87220138900022

Exercice clos le 30/06/2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
Charges externes			2 200		

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS FISCALES

Dénomination : PARKING DE LA POTERNE

N° SIRET : 87220138900022

Exercice clos le 30/06/2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Intitulé	Montant
Jetons de présence déductibles	5 027

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS FISCALES

Dénomination : PARKING DE LA POTERNE

N° SIRET : 87220138900022

Exercice clos le 30/06/2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Intitulé	Montant
Jetons de présence	10 350
Dons	4 000